

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1398

6 juin 2008

SOMMAIRE

321.ECEP S.A.	67103	Nordea Investment Funds Company I S.A.	67064
ABF S.A.	67100	Nordea Multi Label	67061
ABI International S.A.	67104	Noro Management S.à r.l.	67061
Advalue Media Holding S.à.r.l.	67101	P6 BCE Coinvest S.à.r.l.	67073
Alifa S.A.	67095	Particom Invest S.A.	67074
Aunilux S.A.	67102	Partners Group Prime Yield, S.à r.l.	67101
Bela Lux S.A.	67101	Peehold S.A.	67062
Belluna S.A.	67059	Perlmar S.A.	67064
Cavelen S.A.	67102	Pierre & Nature Luxembourg	67058
Cellfloor	67098	Pliniana International S.A.	67058
Créaforme S.A.	67094	Repco 46 S.A.	67074
Crown Imperial Invest S.A.	67094	Résidences Lorraines S.A.	67104
Domels S.à r.l.	67060	RICLUX Holdings S.à r.l.	67065
Drëtt-Welt Buttek Esch/Alzette	67103	Sandalfin S.A.	67058
Dynamo Investments S.A.	67063	Soparsec S.A.	67060
Entreprise Mendes Americo, s.à r.l.	67101	Stagin S.A.	67074
Gilinvest S.A.	67062	Talents International Fund Management Company	67073
Ideal Standard International Acquisition	67072	Tecto Luxembourg S.A.	67064
Interlock Holding S.à r.l.	67058	The Isidor Company GmbH	67102
Karian S.à r.l.	67059	T.M.I.P. S.à r.l.	67098
Lighthouse Holdings Limited S.A.	67104	Toiture d'Europe S.A.	67103
L.T.S.E. S.A.	67073	UTCA Finance S.A.	67063
Maxiflow Consulting S.A.	67073	Wardim S.A.	67062
Media I Sàrl	67103	White Fairy Holding S.A.	67065
Night Polo Team S.à.r.l.	67102	Woudy S.A.	67063
Nordea Investment Funds Company I S.A.	67061		

Pierre & Nature Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 107.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 19 mai 2008.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss, L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2008064493/667/15.
Enregistré à Diekirch, le 8 mai 2008, réf. DSO-CQ00059. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080071794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Sandalfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 48.704.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.
SANDALFIN S.A.
Alexis DE BERNARDI / Marie-Fiore RIES-BONANI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064506/545/15.
Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03079. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Interlock Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.708.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008064529/816/16.
Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Pliniana International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 71.822.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg
Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Koen LOZIE et COSAFIN S.A. et du Président Monsieur Jean QUINTUS. Les mandats des Administrateurs et du Président viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à.r.l, 18A, boulevard de la Foire, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes. Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064639/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04891. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Belluna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.165.

Constituée par-devant Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 avril 2000, acte publié au Mémorial C no 528 du 24 juillet 2000. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 20 mars 2001, acte publié au Mémorial C n^o 949 du 2 novembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BELLUNA S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008064640/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02823. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Karian S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.576.

EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 30 avril 2008 que M. Daniel ADAM a démissionné de son poste de gérant de la société Karian S.à.r.l.

Par conséquent, la société est gérée depuis le 30 avril 2008 par:

- M. Nicolaus BOCKLANDT,
- M. Michel E. RAFFOUL,
- Mme Catherine KOCH,
- Mme Laetitia ANTOINE,
- Mme Candice DE BONI,
- M. Luca GALLINELLI
- M. Flavio MARZONA,
- M. Benoît CHAPELLIER,
- Melle Carla ALVES SILVA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour KARIAN S.A.R.L.
MERCURIA SERVICES
8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg
Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008064625/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Domels S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 104.715.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 30 avril 2008 que M. Daniel ADAM a démissionné de son poste de gérant de la société Domels S.à.r.l.

Par conséquent, la société est gérée depuis le 30 avril 2008 par:

- M. Nicolaus BOCKLANDT,
- M. Michel E. RAFFOUL,
- Mme Catherine KOCH,
- Mme Laetitia ANTOINE,
- Mme Candice DE BONI,
- M. Luca GALLINELLI
- M. Flavio MARZONA,
- M. Benoît CHAPELLIER,
- Melle Carla ALVES SILVA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour DOMELS S.A.R.L.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008064624/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Soparsec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 17 avril 2008 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs des Monsieur Jean QUINTUS et la société COSAFIN S.A. ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes, Monsieur Pierre SCHILL, pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2008.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE et décide et nomme en remplacement Monsieur Joseph WINANDY demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig, pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31.12.2008.

Pour copie conforme

J. WINANDY / J. QUINTUS

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064636/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Noro Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.490.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 août 2003, suivant acte publié au Mémorial C n ° 1017 du 2 octobre 2003. La société a été dissoute et liquidée par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 2008, non encore publié au Mémorial.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au greffe du tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NORO MANAGEMENT S.à r.l. (dissoute et liquidée)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064628/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02816. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Nordea Investment Funds Company I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 30.550.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nordea Investment Funds S.A.

Simon Bateman / Lidia Palumbo

Référence de publication: 2008064613/3922/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04014. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Nordea Multi Label, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 131.121.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 31 mars 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

1) L'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2008 a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:

- Mr. Jhon Mortensen, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Mr. Christophe Girondel, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Mr. Claus Jørgensen, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

2) L'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2008 a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:

- KPMG Audit à Luxembourg.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour Nordea Multi Label

Nordea Investment Funds S.A.

Lidia Palumbo / Simon Bateman

Référence de publication: 2008064653/3922/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Wardim S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 28.594.

Constituée par-devant M^e Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 juillet 1988, acte publié au Mémorial C n^o 294 du 8 novembre 1988, modifiée pour la dernière fois par-devant M^e Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 août 2003, acte publié au Mémorial C n^o 1056 du 21 octobre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WARDIM S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064637/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02820. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Peehold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 95.066.

Constituée par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 juillet 2003, acte publié au Mémorial C no 917 du 8 septembre 2003 et modifiée par-devant le même notaire, en date du 26 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1148 du 13 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEEHOLD S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064642/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02826. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Gilinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 127.613.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008

L'Assemblée générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Catherine GUFFANTI, employée privée, née le 20 janvier 1963 à LONGWY (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon, à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère conforme

GILINVEST S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064646/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Woudy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.617.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mai 2008

L'Assemblée générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

WOUDY S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064647/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04798. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

UTCA Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 48.367.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2008

L'Assemblée générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:

Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

UTCA FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064648/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04796. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Dynamo Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 116.176.

—
Constituée suivant acte reçu par M^e Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 28 avril 2006, acte publié au Mémorial C no 1325 du 8 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DYNAMO INVESTMENTS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064626/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02813. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Nordea Investment Funds Company I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 30.550.

Extrait des résolutions du conseil d'administration de la société tenu le 14 février 2008

Le conseil d'Administration de la Société a pris note de la démission de:

- Mr Eric Christian Pedersen, Strandgade 3, 1401 Copenhague, Danemark, avec effet au 15 janvier 2008.
- Mr Arne Bernroth, Sjöгатan 1, 223 63 Lund, Suède, avec effet au 15 février 2008.

et a décidé de co-opter, avec effet au 14 février 2008 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008:

- Mr Christophe Girondel, 562, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.
- Mr. Erik Feldt, Hokvagen 3, 19255 Sollentuna, Suède.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Pour Nordea Investment Funds Company I S.A.

Nordea Investment Funds S.A.

Lidia Palumbo / Simon Bateman

Référence de publication: 2008064652/3922/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04172. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Perlmarm S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.897.

Constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 13 décembre 1991, publié au Mémorial C numéro 218 du 23 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 371 du 7 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERLMAR S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064656/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02831. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Extrait du procès-verbal par voie circulaire du 18.4.8 des résolutions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration décide d'élire Monsieur Patrick De Brabandere, né le 29 janvier 1959 à Gand (Belgique), résidant professionnellement à De Gerlachekaai, 20 - B-2000 Anvers et Monsieur Didier Ryelandt, né le 12 janvier 1972 à Ixelles (Belgique), résidant professionnellement à De Gerlachekaai, 20 - B-2000 Anvers, en tant qu'administrateurs avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008064610/1212/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03291. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

White Fairy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.208.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064935/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05064. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

RICLUX Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.390.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of April.

Before us, Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Mr Martyn Ford Richardson, residing at 100 Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DY, being the holder of 100 shares of the Company,

2. Mr Lee Scott Richardson, residing at 100 Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DY, being the holder of 100 shares of the Company,

3. Mr Carl Alexander Richardson, residing at 100 Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DY, being the holder of 100 shares of the Company,

all here represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, following three proxies given under private seal;

(the "Shareholders").

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to document that they are the shareholders of RICLUX Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary on 11 January 2008, published in the Mémorial C number 690 of 20 March 2008 and entered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, Section B, under number B-136.390. The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of the undersigned notary on 4 April 2008, not yet published.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred thirty-two thousand four hundred fifty euro (EUR 132,450.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) to one hundred forty-seven thousand four hundred fifty euro (EUR 147,450.-).

2 To issue two thousand six hundred forty-nine (2,649) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3 To accept subscription of eight hundred eighty-three (883) new shares by Mr Martyn Ford Richardson, of eight hundred eighty-three (883) new shares by Mr Lee Scott Richardson and of eight hundred eighty-three (883) new shares by Mr Carl Alexander Richardson, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

and in consideration of a Report (as defined hereafter), a copy of the Report having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, remaining attached to the present deed and being registered with the present deed has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred thirty-two thousand four hundred fifty euro (EUR 132,450.-) so as to raise it from its present amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) to one hundred forty-seven thousand four hundred fifty euro (EUR 147,450.-).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue two thousand six hundred forty-nine (2,649) new shares with a nominal value of fifty euro (EUR 50.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

Third resolution

Subscription - payment

There now appeared Mr Martyn Ford Richardson, represented as above mentioned.

Mr Martyn Ford Richardson declares to subscribe for eight hundred eighty-three (883) new shares having each a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of

- 125 shares of Richardson European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-86.562,

- 891 shares of Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 89,100.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-84.769,

- 125 shares of Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-96.411,

- 125 shares of Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-96.738,

- 125 shares of Richardson European Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-84.771,

- 125 shares of Richardson Investments Naples S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.998,

- 125 shares of Richardson Investments Barberino S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.987, and

- 125 shares of Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.982.

Mr Martyn Ford Richardson further states that the shares to be contributed by him are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

Mr Martyn Ford Richardson states together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the shares contributed.

There now appeared Mr Lee Scott Richardson, represented as above mentioned.

Mr Lee Scott Richardson declares to subscribe for eight hundred eighty-three (883) new shares having each a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of:

- 125 shares of Richardson European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-86.562,

- 891 shares of Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 89,100.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-84.769,

- 125 shares of Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-96.411,

- 125 shares of Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-96.738,

- 125 shares of Richardson European Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-84.771,

- 125 shares of Richardson Investments Naples S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.998,

- 125 shares of Richardson Investments Barberino S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.987, and

- 125 shares of Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.982.

Mr Lee Scott Richardson further states that the shares to be contributed by him are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

Mr Lee Scott Richardson states together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the shares contributed.

There now appeared Mr Carl Alexander Richardson, represented as above mentioned.

Mr Carl Alexander Richardson declares to subscribe for eight hundred eighty-three (883) new shares having each a nominal value of fifty euro (EUR 50.-), and to make payment for such new shares by a contribution in kind consisting of:

- 125 shares of Richardson European Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-86.562,

- 891 shares of Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 89,100.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B-84.769,

- 125 shares of Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-96.411,

- 125 shares of Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-96.738,

- 125 shares of Richardson European Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-84.771,

- 125 shares of Richardson Investments Naples S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.998,

- 125 shares of Richardson Investments Barberino S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.987, and

- 125 shares of Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-100.982.

Mr Carl Alexander Richardson further states that the shares to be contributed by him are free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company.

Mr Carl Alexander Richardson states together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the shares contributed.

The subscribers and the Shareholders state that a Report has been drawn up by the board of managers of the Company wherein the above contributions are described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the shares of Richardson European Holdings S.à r.l., of Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., of Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., of Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., of Richardson European Investments S.à r.l., of Richardson Investments Naples S.à r.l., of Richardson Investments Barberino S.à r.l., and of Richardson Investments Bordeaux S.à r.l. to be contributed, which corresponds at least in number and nominal value to the two thousand six hundred forty-nine (2,649) shares of nominal value fifty euro (EUR 50.-) to be issued. The total value of the contribution is at least one hundred thirty-two thousand four hundred fifty euro (EUR 132,450.-)"

Thereupon the general meeting of Shareholders, resolved to accept the said subscriptions and payment and to allot the new shares to Mr Martyn Ford Richardson, Mr Lee Scott Richardson and Mr Carl Alexander Richardson as stated below:

subscribers	subscribed and paid-in capital (EUR)	number of shares
1. Martyn Ford Richardson	44,150.-	883
2. Lee Scott Richardson	44,150.-	883
3. Carl Alexander Richardson	44,150.-	883
Total:	132,450.-	2,649

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6, first paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

"The Company's share capital is set at one hundred forty-seven thousand four hundred fifty euro (EUR 147,450.-), represented by two thousand nine hundred forty-nine (2,949) shares with a par value of fifty euro (EUR 50.-) each."

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding 75% of the share capital of Richardson European Holdings S.à r.l., of Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., of Richardson Investments (Roermond) n S.à r.l., of Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., of Richardson European Investments S.à r.l., of Richardson Investments Naples S.à r.l., of Richardson Investments Barberino S.à r.l., and of Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., companies with registered office in the European Union, the Company refers to articles 4-2 of the law of December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand nine hundred and fifty euro.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy-holder, known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. M. Martyn Ford Richardson, de résidence professionnelle à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, détenant 100 parts sociales dans la Société,

tous ici représentés par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes de trois procurations données sous seing privé.

2. M. Lee Scott Richardson, de résidence professionnelle à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, détenant 100 parts sociales dans la Société,

3. M. Carl Alexander Richardson, de résidence professionnelle à Dudley Road East, Oldbury, West Midlands, United Kingdom B69 3DZ, détenant 100 parts sociales dans la Société,

tous ici représentés par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes de trois procurations données sous seing privé,

(les "Associés"),

Lesdites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'ils sont les associés de RICLUX Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 11 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 690 le 20 mars 2008, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 136.390. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 4 avril 2008 suivant acte du notaire instrumentant, non encore publié.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent trente-deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 132.450,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à cent quarante-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 147.450,-).

2 Émission de deux mille six cent quarante-neuf (2.649) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription de huit cent quatre-vingt-trois (883) parts sociales nouvelles par M. Martyn Ford Richardson, de huit cent quatre-vingt-trois (883) parts sociales nouvelles par M. Lee Scott Richardson et de huit cent quatre-vingt-trois (883) parts sociales nouvelles par M. Carl Alexander Richardson, et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par des apports en nature.

4 Modification de l'article 6, alinéa premier des statuts, afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

et considérant un Rapport (tel que défini ci-après), une copie du Rapport signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent trente-deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 132.450,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à cent quarante-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 147.450,-).

Deuxième résolution

L'Associé décide d'émettre deux mille six cent quarante-neuf (2.649) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et participant aux bénéfices de la société à partir du jour des présentes résolutions.

Troisième résolution

Souscription - paiement

Ensuite, M. Martyn Ford Richardson précité se présente, représenté comme susmentionné.

M. Martyn Ford Richardson déclare souscrire huit cent quatre-vingt-trois (883) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en:

- 125 parts sociales de Richardson European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché

de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-86.562,

- 891 parts sociales de Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 89.100 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-84.769,

- 125 parts sociales de Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-96.411,

- 125 parts sociales de Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-96.738,

- 125 parts sociales de Richardson European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-84.771,

- 125 parts sociales de Richardson Investments Naples S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.998,

- 125 parts sociales de Richardson Investments Barberino S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.987, et

- 125 parts sociales de Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.982.

M. Martyn Ford Richardson déclare encore que ces parts sociales apportées sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de ces apports.

M. Martyn Ford Richardson et la Société déclarent ensemble qu'ils procéderont aux formalités nécessaires concernant le transfert effectif des parts sociales apportées.

Ensuite, M. Lee Scott Richardson précité se présente, représenté comme susmentionné.

M. Lee Scott Richardson déclare souscrire huit cent quatre-vingt-trois (883) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en:

- 125 parts sociales de Richardson European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-86.562,

- 891 parts sociales de Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 89.100 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-84.769,

- 125 parts sociales de Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-96.411,

- 125 parts sociales de Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-96.738,

- 125 parts sociales de Richardson European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-84.771,

- 125 parts sociales de Richardson Investments Naples S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.998,

- 125 parts sociales de Richardson Investments Barberino S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.987, et

- 125 parts sociales de Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.982.

M. Lee Scott Richardson déclare encore que ces parts sociales apportées sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de ces apports.

M. Lee Scott Richardson et la Société déclarent ensemble qu'ils procéderont aux formalités nécessaires concernant le transfert effectif des parts sociales apportées.

Ensuite, M. Carl Alexander Richardson précité se présente, représenté comme susmentionné.

M. Carl Alexander Richardson déclare souscrire huit cent quatre-vingt-trois (883) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature consistant en:

- 125 parts sociales de Richardson European Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-86.562,

- 891 parts sociales de Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 89.100 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-84.769,

- 125 parts sociales de Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-96.411,

- 125 parts sociales de Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-96.738,

- 125 parts sociales de Richardson European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-84.771,

- 125 parts sociales de Richardson Investments Naples S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.998,

- 125 parts sociales de Richardson Investments Barberino S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.987, et

- 125 parts sociales de Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-100.982.

M. Carl Alexander Richardson déclare encore que ces parts sociales apportées sont libres de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de ces apports.

M. Carl Alexander Richardson et la Société déclarent ensemble qu'ils procéderont aux formalités nécessaires concernant le transfert effectif des parts sociales apportées.

Les souscripteurs ci-avant et les Associés déclarent qu'un Rapport a été établi par le conseil de gérance de la Société dans lequel les contributions ci-dessus sont décrites et évaluées (le "Rapport").

Les conclusions du Rapport sont rédigées comme suit:

"Sur base du travail effectué, tel que décrit ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires quant à la valeur des actions de Richardson European Holdings S.à r.l., de Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., de Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., de Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., de Richardson European Investments S.à r.l., de Richardson Investments Naples S.à r.l., de Richardson Investments Barberino S.à r.l., et de Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., devant être apportées, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des deux mille six cent quarante-neuf (2.649) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune à émettre. La valeur totale de l'apport est de cent trente-deux mille quatre cent cinquante euros (EUR 132.450,-)."

Ensuite, l'assemblée générale des Associés décide d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'émettre lesdites parts sociales nouvelles à M. Martyn Ford Richardson, M. Lee Scott Richardson et M. Carl Alexander Richardson tel que décrit ci-après:

souscripteurs	Capital souscrit et libéré (EUR)	nombre de parts sociales
1. Martyn Ford Richardson	44.150,-	883
2. Lee Scott Richardson	44.150,-	883
3. Carl Alexander Richardson	44.150,-	883
Total:	132.450,-	2.649

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier l'article 6, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social est fixé à cent quarante-sept mille quatre cent cinquante euros (EUR 147.450,-) représenté par deux mille neuf cent quarante-neuf (2.949) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50,-) chacune."

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de 75% des actions émises par Richardson European Holdings S.à r.l., par Richardson Investments (Castel Romano) S.à r.l., par Richardson Investments (Roermond) II S.à r.l., par Richardson Investments (Roermond) III S.à r.l., par Richardson European Investments S.à r.l., par Richardson Investments Naples S.à r.l., par Richardson Investments Barberino S.à r.l., et par Richardson Investments Bordeaux S.à r.l., lesquelles sociétés ont leur siège statutaire dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille neuf cent cinquante euro.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: GAUZÈS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2008. Relation GRE/2008/1701. - Reçu Douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064912/231/430.

(080072888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Ideal Standard International Acquisition, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.161.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008064886/5770/12.

(080072762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Talents International Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.963.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2008.

Pour TALENTS INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT COMPANY

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008064875/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02653. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

P6 BCE Coinvest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: CAD 18.835,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.117.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance en date du 24 avril 2008 que le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société à 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 24 avril 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 avril 2008.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2008064719/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Maxiflow Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 59.635.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064803/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06017. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

L.T.S.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 64.546.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064804/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06020. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Stagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 97.579.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.05.08.

Pour REQUISITION

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008064805/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04461. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Particom Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 77.730.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.05.08.

Pour REQUISITION

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008064807/320/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04631. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Repeco 46 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 138.495.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The Company RPIT B S.à r.l., société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 112.978,

here represented by Mr Massimiliano della ZONCA, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 25th of April 2008.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, duly represented, acting in its respective capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the "Articles") of a company, which it declares to establish as follows:

Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscriber, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of "REPCO 46 S.A." (the "Company").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the "General Meeting"), deliberating in the manner provided for amendments to these Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

2.2 If extraordinary events of political, economic or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries, shall occur or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will have no effect on the nationality of the Company, which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of assets as they may be composed from time to time.

4.2 The Company may also carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever and the administration, management control and development of those participations. The Company shall manage its portfolio from Luxembourg including assets located in another jurisdiction.

4.3 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, and to grant to companies in which the Company has a participation and/or affiliates, any assistance, loan, advance or guarantee.

4.4 The Company may secure the payment of any money, the discharge of any liabilities and the observance or performance of any kind of obligations by the Company or its subsidiaries by any charge over the whole or any part of the undertaking or assets of the Company including, but not limited to, the real estate it owns directly and indirectly and the shares it holds in its subsidiaries.

4.5 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

4.6 The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures.

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed capital of the Company is set at thirty-three thousand Euros (EUR 33,000), represented by three thousand three hundred (3,300) shares having a par value of ten Euros (EUR 10) each, divided into eight hundred and twenty-two (822) class B shares (the "B Shares") and two thousand four hundred and seventy-eight (2,478) class A shares (the "A Shares" and, together with the B Shares, hereinafter the "Shares"). Each holder of A Shares shall be an A Shareholder (each an "A Shareholder") and each holder of B Shares shall be a B Shareholder (each a "B Shareholder", and together with the A Shareholders, hereinafter the "Shareholder(s)")

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The authorised capital and authorised issue of loan note is set at an aggregate maximum amount of five million Euros (EUR 5,000,000,-)

Furthermore, the Board of Directors, by way of a decision taken at the unanimity of the Directors present or represented and voting, without prejudice to the provisions of article 8.13 of the Articles, is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new Shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholder's claims, or following approval of the annual meeting of Shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to render effective such issue of loan note as a whole at once, by successive portions, to be subscribed in cash;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional Shares and/or Loan note.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective an increase of capital, as authorised within the frame mentioned here above, Art. 5 of the Articles shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board of

Directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares of the Company shall be in registered form.

6.2 A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors or any two directors.

6.3 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

6.4 Unpaid amounts, if any, on issued and outstanding Shares may be called at any time (regardless of their class) at the discretion of the Board of Directors, provided however that calls shall be made on all the Shares in the same proportion and at the same time. Any sum, the payment of which is in arrears, automatically attracts interest in favour of the Company at the rate of ten (10) per cent per year calculated from the date when payment was due.

6.5 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Act").

6.6 Transfer of Shares

6.6.1 No Share shall be transferred by any Shareholder otherwise than in accordance with these Articles provided that the provisions of this Article 6.6 and Articles 6.7, 6.10, 6.11 and 6.12 shall not apply in relation to the transfer of any Share pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof which secure or otherwise relate to any borrowings or other indebtedness of the Company or any of its subsidiaries to such bank or other lender or any nominee thereof.

6.6.2 Subject to the provisions of Article 6.6.1, any Shareholder may transfer any or all of its Shares to any of its associates (an "Associate", the term Associate meaning, in relation to a corporate entity, a direct or indirect wholly-owned subsidiary or direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity or which is a direct or indirect wholly-owned subsidiary of the direct or indirect parent company which directly or indirectly owns all the shares in the relevant corporate entity), provided that before the transferee ceases to be an Associate of the transferor the transferee shall transfer those Shares to the transferor or to another Associate of the transferor, failing which the rights to income and capital and the voting rights attributable to the Shares shall be suspended until such time as those Shares are so transferred to the original transferor or to an Associate thereof.

6.6.3 Subject only to the provision of Article 6.6.2, but without limitation to the provisions of Article 6.6.1, no Share shall be transferred by any Shareholder:

(a) until the third anniversary of the date of incorporation of the Company, without the prior written consent of the holder or holders of a majority of the A Shares and the holder or holders of a majority of the B Shares; or

(b) without limitation to paragraph (a) above:

(i) unless and until the rights of pre-emption hereinafter conferred have been complied with; and

(ii) unless the requirements of Article 6.10.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.10 applies) or the requirements of Article 6.11.2 have been complied with (in circumstances where Article 6.11 applies).

6.6.4 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder transfers the B Shares to a transferee who is not a member of HBOS Group (the "B Transferee"), the B Shareholder shall procure that the B Transferee will grant upon transfer the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any transfer made in violation of this clause shall be void and shall not be registered in the Company's shares register."

6.6.5 Provided that and for so long as the A Shareholder has granted security rights over the A Shares, if the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBOS Group, the B Shareholder shall grant the same security rights over the B Shares (and to the same party) as the security rights granted by the A Shareholder over the A Shares. Any B Shareholder who fails to comply with this clause shall not be entitled to receive any dividends and any dividends declared and payable to such B Shareholder shall be blocked until the B Shareholder complies with this clause.

6.6.6 In Articles 6.6.4 and 6.6.5 above and in Article 19.5 below, HBOS Group means HBOS Plc and any of its subsidiaries from time to time.

6.7 Permitted Transfers

6.7.1 Subject to Article 6.6.3(a) and Article 6.6.4 and save in the case of a transfer to which Article 6.6.2 applies (and to which the rights of pre-emption hereinafter conferred shall not apply), any person (a "Proposing Transferor") proposing to transfer any Shares ("Sale Shares") shall give notice of such proposal in writing (a "Transfer Notice") to the Company

stating the number of Sale Shares the Proposing Transferor wishes to transfer, the person to whom the Proposing Transferor proposes to transfer the Sale Shares (the "Proposed Transferee") and the proposed price to be paid for the Sale Shares. The Transfer Notice shall be accompanied by the Proposing Transferor's share certificate(s) in respect of the Sale Shares which are the subject of the relevant Transfer Notice and duly executed blank transfers in respect thereof. The Company shall immediately notify the other Shareholders of the receipt and contents of the Transfer Notice and, forthwith after the Prescribed Price of the Sale Shares has been fixed in accordance with Article 6.7.9, shall by notice in writing (the "Offer Notice") offer the Sale Shares to the other Shareholders (other than any Shareholder who is an Associate of the Proposing Transferor) at the Prescribed Price in the manner provided in Articles 6.7.2 to 6.7.4. The Transfer Notice shall constitute the Company the agent of the Proposing Transferor for the sale of all (but not some of) the Sale Shares comprised in the Transfer Notice to any such Shareholder or Shareholders willing and, pursuant to Article 6.7.2, entitled to purchase Sale Shares (each a "Purchasing Shareholder") at the Prescribed Price. A Transfer Notice shall not be revocable except with the approval of the Board of Directors.

6.7.2 The Sale Shares shall be offered to the Shareholders of the Company (other than the Proposing Transferor or any Associate thereof) pro rata to the holdings of each Shareholder in question in the manner described in Article 6.7.3 below. The Offer Notice shall invite each Shareholder entitled to purchase Sale Shares to state in its reply the number of additional Sale Shares (if any) in excess of its proportion which it wishes to apply to purchase. If any Shareholders entitled to purchase Sale Shares do not accept the offer in respect of their respective proportions in full the Company shall use the Sale Shares not so accepted to satisfy applications for additional Sale Shares by any Shareholders who have accepted the offer in respect of their respective proportion in full and who have indicated that they would be prepared to accept Sale Shares in excess of their pro rata entitlement, as nearly as this may be in proportion to the number of Shares already held by them respectively, provided that no Shareholder shall be obliged to purchase more Sale Shares than it shall have applied for. If any Sale Shares shall not be capable without fractions of being offered to the Shareholders in proportion to their existing holdings of Shares, the same shall be offered to the Shareholders, or some of them, in such proportions or in such manner as may be determined by lots drawn in regard thereto, and the lots shall be drawn in such manner as the Board of Directors may think fit.

6.7.3 The Offer Notice shall be accompanied by a copy of any auditors' certificate required under Article 6.7.9 and shall state the names of the Proposing Transferor and the Proposed Transferee and the Prescribed Price per Sale Share and shall require that acceptances of the offer contained in the Offer Notice must be received by the Company in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, failing which any purported acceptance of such offer will be invalid. The Offer Notice shall further state that the offer of the Sale Shares contained therein is conditional upon acceptances being received from Purchasing Shareholders in accordance with this Article 6.7 in respect of all the Sale Shares.

6.7.4 If Article 6.10 (Tag Along - Specific) or Article 6.11 (Tag Along- General) also applies to any proposed transfer of Sale Shares to which this Article 6.7 applies, the Offer Notice shall in addition describe the terms of the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10 or, as the case may be, the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11 and shall require each B Shareholder (if a B Shareholder Offer) or each Shareholder (if a Mandatory Offer) to state in writing within 21 business days of the date of the Offer Notice, if such B Shareholder or such Shareholder does not wish to buy Sale Shares, whether such B Shareholder wishes to exercise its right to accept the B Shareholder Offer made pursuant to Article 6.10, or, as the case may be, such Shareholder wishes to exercise its right to accept the Mandatory Offer made pursuant to Article 6.11. If no written notice is received from a B Shareholder (in the case of a B Shareholder Offer) or from a Shareholder (in the case of a Mandatory Offer) within such period of 21 business days such B Shareholder or such Shareholder shall be deemed not to have accepted the B Shareholder Offer or, as the case may be, such Mandatory Offer.

6.7.5 If Purchasing Shareholders shall be found for all (and not part only of) the Sale Shares within the appropriate period specified in Article 6.7.3 above, the Company shall not later than 7 business days after the expiry of such appropriate period give notice in writing (a "Sale Notice") to the Proposing Transferor specifying the Purchasing Shareholders and the Proposing Transferor shall be bound upon payment of the price due in respect of all the Sale Shares to transfer the Sale Shares to the Purchasing Shareholders. The Purchasing Shareholders shall within 14 business days of the issue of such Sale Notice complete the purchase from the Proposing Transferor of the Sale Shares at the Prescribed Price.

6.7.6 If in any case the Proposing Transferor after having become bound as aforesaid makes default in transferring any Sale Shares, the Company may receive the purchase money on its behalf, and the defaulting Proposed Transferor shall appoint the Company to transfer such Sale Shares in favour of the Purchasing Shareholders. The receipt of the Company for the purchase money shall be a good discharge to the Purchasing Shareholders. The Company shall hold the purchase money on trust for the Proposing Transferor without any obligation to pay interest. If any transfer of Sale Shares required as aforesaid is not completed for any reason other than any failure by the Company to comply with the provisions of these Articles or the Proposing Transferor's default within 14 business days of the issue of a Sale Notice, then the certificates and duly completed transfer in respect of the Sale Shares shall be returned to the Proposing Transferor and the Proposing Transferor may sell such Sale Shares to the Proposed Transferee in accordance with Article 6.7.7 below.

6.7.7 Subject to the Proposed Transferee having complied with the provisions of Article 6.10 or, as the case may be, Article 6.11 in circumstances where Article 6.10 or Article 6.11 applies to the proposed transfer of Sale Shares, if the Company does not give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5 above (in circumstances where Purchasing Shareholders have not been found for all of the Sale Shares and therefore it is not required to give a Sale Notice under Article 6.7.5) the Proposing Transferor shall, during the period of 30 business days

next following the expiry of the time so specified be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price and otherwise upon terms no more favourable to the Proposed Transferee than those stated in the Transfer Notice. If Purchasing Shareholders are found for all Sale Shares and therefore the Company is obliged to give a Sale Notice under Article 6.7.5 and fails to do so then (without limitation to any other right or remedy which may be available to any party) the Proposing Transferor shall not be at liberty to transfer all or any of the Sale Shares to the Proposed Transferee.

6.7.8 All Shares transferred pursuant to this Article 6.7 shall be transferred with full title guarantee and free from all encumbrances together with all rights, benefits and advantages attached thereto as at the date of the Transfer Notice except the right to any dividend declared but not paid prior to the date of the relevant Transfer Notice in respect of the Shares.

6.7.9 The "Prescribed Price" of any Sale Shares (and the price at which any Mandatory Offer, B Shareholder Offer (as defined below) or the compulsory purchase of the Remaining Shares (as defined below) shall be made) for the purposes of these Articles), shall be either:

(a) the price per Sale Share stated in the relevant Transfer Notice in accordance with Article 6.7.1, provided this represents a bona fide offer from a party unconnected with the Proposing Transferor capable of completing the purchase (and in the case of any dispute or question concerning any such third party or its offer or its capacity to complete the same any Shareholder willing to purchase may require a certificate from the auditors as to any such matter); or

(b) if there shall be no offer capable of certification as aforesaid, such price per Sale Share as may be agreed between the Proposing Transferor and at least one A Director and the B Director in default of such agreement within 14 business days of the date of the Transfer Notice, as the auditors shall certify in writing to be, in their opinion, having taken all relevant circumstances into account, the fair selling value thereof as between a willing vendor and a willing purchaser. In so certifying the said auditors shall be considered to be acting as experts and not as arbitrators and their decision shall be final and binding on the relevant parties. For the purposes of any such certificate or valuation the Proposing Transferor and the Board of Directors shall permit the auditors to have access to such information as they may consider reasonably necessary in order to give their certificate. The fees and expenses of the auditors shall be borne as to one half by the Proposing Transferor and as to the other half by the Purchasing Shareholders (pro-rata to the number of Sale Shares purchased).

6.8 The directors may, in their absolute discretion and without assigning any reason therefore, decline to register, or suspend registration in respect of, any transfer of any Share, whether or not it is a fully paid Share, other than any transfer made pursuant to and in accordance with Article 6.6 (including, without limitation, any transfer pursuant to the enforcement of any security interests of any bank or other lender or any nominee thereof referred to in the proviso to Article 6.6.1) or Articles 6.7, 6.10, 6.11 or 6.12 which transfer the directors shall register subject to payment of the appropriate stamp or other duties.

6.9 Save as provided in Article 6.7 above the instrument of transfer of a Share shall be signed by or on behalf of the transferor and the transferor shall be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the register of shareholders of the Company in respect thereof; provided that in the case of a partly paid Share the instrument of transfer must also be signed by the transferee.

6.10 Tag Along - Specific

6.10.1 This Article 6.10 applies in circumstances where any B Shareholder or any of its Associates holds any Shares and a transfer of Shares by an A Shareholder or any of its Associates (other than a transfer to an Associate made under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.11 (Tag Along- General applies) would, if registered, result in the A Shareholders and its Associates together holding 50% or less of the Shares in issue.

6.10.2 No transfer of any Share to which this Article 6.10 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the "B Shareholder Offer") to the B Shareholders to purchase all the Shares held by the relevant B Shareholder on the terms set out in Article 6.10.3.

6.10.3 The B Shareholder Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which the B Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The B Shareholder Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the A Shareholders or its relevant Associate (as the Proposing Transferor) within the time specified in Article 6.7.5. The B Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the B Shareholder Offer complete the sale of its Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the B Shareholder Offer in respect of the Shares of any B Shareholder.

6.10.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the B Shareholder Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the B Shareholder Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

6.11 Tag Along-General

6.11.1 This Article 6.11 applies when a transfer of Shares (other than a transfer to an Associate made under Article 6.2) would, if registered, result in a person and any other person (each being "a Shareholder of the Purchasing Group") together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.11.2 No transfer of any Share to which this Article 6.11 applies may be made or registered unless the Proposed Transferee has made an offer (the "Mandatory Offer") to each holder of Shares (which may or may not include the Proposing Transferor) (the "Mandatory Offer Shareholders") to purchase all the Shares held by them on the terms set out in Article 6.11.3.

6.11.3 The Mandatory Offer shall be at the Prescribed Price and shall be open for acceptance for a period of not less than 21 business days or, if later, until the end of the period of 21 business days referred to in Article 6.7.4 above within which Shareholders are required to respond to the relevant Offer Notice. The Mandatory Offer shall be conditional only on the Company not giving or being required to give a Sale Notice to the Proposing Transferor within the time specified in Article 6.7.5. The Mandatory Offer Shareholders shall within 14 business days of acceptance of the Mandatory Offer complete the sale of their Shares to the Proposed Transferee at the Prescribed Price, otherwise (unless the Proposed Transferee is in default) the Proposed Transferee shall not be obliged to complete the Mandatory Offer in respect of the Shares of any Mandatory Offer Shareholder who has not completed such sale.

6.11.4 Immediately upon the Proposed Transferee having made the Mandatory Offer, the Proposed Transferee will notify the Company thereof to enable the Company to describe the terms of the Mandatory Offer in the relevant Offer Notice in accordance with Article 6.7.4.

6.12 Drag Along

6.12.1 This Article 6.12 applies when a transfer of Shares to which Article 6.11 (Tag Along - General) applies and has been applied (which excludes, for the avoidance of doubt, a transfer to an Associate under Article 6.6.2 or a transfer to which Article 6.10 (Tag Along - Specific) applies) results in a person and any other person or persons (each being "a Shareholder of the Purchasing Group") together holding more than 50% of the Shares in issue.

6.12.2 If a transfer to which this Article applies results in a Shareholder of the Purchasing Group holding more than 50% of the Shares in issue, the Shareholder of the Purchasing Group may, by serving a notice (a "Compulsory Purchase Notice") on each Mandatory Offer Shareholder who has not accepted and completed the Mandatory Offer (a "Remaining Shareholder") within 14 business days of the transfer, require all the Remaining Shareholders to sell all their Shares (the "Remaining Shares") at the Prescribed Price to one or more persons identified by the Shareholder of the Purchasing Group ("Transferees").

6.12.3 Remaining Shares subject to a Compulsory Purchase Notice shall be sold and purchased in accordance with the provisions of Articles 6.12.4 to 6.12.6.

6.12.4 No later than 14 business days after the service of a Compulsory Purchase Notice (the "Completion Date"), the Remaining Shareholders shall deliver stock transfer forms for the Remaining Shares, together with the relevant share certificates, to the Company. On the Completion Date the Company shall pay the Remaining Shareholders, on behalf of each of the Transferees, the Prescribed Price for the Remaining Shares to the extent the Transferees have put the Company in the requisite funds. The Company's receipt for the price shall be a good discharge to the Transferees. The Company shall hold the price in trust for the Remaining Shareholders without any obligation to pay interest.

6.12.5 If the Transferees have not, by the Completion Date, put the Company in funds to pay for all the Remaining Shares, the Remaining Shareholders shall be entitled to the return of the stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares and the Remaining Shareholders shall have no further rights or obligations under Article 6.11 in respect of those Remaining Shares.

6.12.6 If a Remaining Shareholder fails to deliver stock transfer forms and share certificates for the Remaining Shares of such Remaining Shareholder to the Company by the Completion Date, the Company may authorise some person to execute a transfer or transfers of such Remaining Shares on the Remaining Shareholder's behalf to each Transferee to the extent that the Transferee has, by the Completion Date, put the Company in funds to pay the Prescribed Price for the Remaining Shares offered to it. The defaulting Remaining Shareholder shall surrender its share certificates for the Remaining Shares to the Company. On surrender, it shall be entitled to the Prescribed Price for the Remaining Shares.

6.12.7 While this Article 6.12 applies to a Remaining Shareholder's Shares, those Shares may not be transferred otherwise than under this Article 6.12.

Management - Supervision

Art. 7. Appointment and Dismissal of Directors.

7.1 The directors shall be not more than five (5) in number and shall be appointed for a term not exceeding six (6) years by the General Meeting. The directors may be dismissed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The holder or holders of a majority of the A Shares (and in the case of an equality of holdings the holder first named in the register of Shareholders of the Company) shall be entitled to propose a list of six candidates out of which the General Meeting shall appoint three directors who shall be known as the "A Directors" (the "A Directors"). The holder or holders of a majority of the B Shares shall be entitled to propose a list of two candidates out of which the General Meeting shall appoint one director who shall be known as the "B Director" (the "B Director").

7.2 The majority of the members of the Board of Directors shall always be resident in Luxembourg. Any appointment of director which would lead to a breach of this Article 7.2 shall be void.

7.3 Retiring members of the Board of Directors are eligible for re-election.

7.4 In the event of a vacancy of an A Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by majority vote a new A Director out of a list of two candidates proposed by the holders of A Shares. In the event of a vacancy of a B Director because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors shall appoint by a majority vote a new B Director out of a list of two candidates proposed by the holders of B Shares.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors shall elect a chairman from among the A Directors. The Chairman will not have a second or casting vote. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The chairman will preside at all General Meetings and all meetings of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

8.5 The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg.

8.6 The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail addressed to all members of the Board of Directors of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

8.7 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another director as his proxy, provided that a director who is not resident in the UK for UK tax purposes may not appoint a person who is resident in the UK for UK tax purposes as his proxy. Further, a director who is not resident in Germany for German tax purposes may not appoint a person who is resident in Germany for German tax purposes as his proxy.

8.8 A director, other than a director who is resident in the UK for UK tax purposes, or a director who is resident in Germany for German tax purposes may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

8.9 Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such director and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No director may participate in this way if that director is physically present in the UK, and any meeting where one or more directors is physically present in the UK shall not be duly convened and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

8.10 The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

8.11 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting.

He may not take part in the relevant proceeding of the Board of Directors. At the next General Meeting, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed in accordance with the Companies Act of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

The conflict of interest rule set forth in the above article 8.11 does not apply if the decisions of the Board of Directors are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

8.12 If a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

8.13 All decisions at a meeting of the Board of Directors shall be taken by the majority of those directors present or represented and voting.

8.14 Notwithstanding the provisions of Article 8.11, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is a director or officer or employee of any company, firm or other entity

with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of all the Shareholders), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors.

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes and signed by the chairman or by any two other directors or by the members of the meeting's board ("bureau").

9.2 Any proxies will remain attached thereto.

9.3 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

9.4 No actions in this Article 9 may be completed in the UK nor may minutes of meetings of the Board of Directors be prepared in the UK.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by these Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers.

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust and delegate the daily management and representation of the Company's business to one or more persons, whether directors or not, who shall be resident in Luxembourg and exercise his function in Luxembourg.

11.3 The Company shall be validly bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters. The Company shall also be validly bound towards third parties by the single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 12. Indemnification.

12.1 The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

12.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Audit.

13.1 The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors (commissaire aux comptes), and/or to one or several auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the General Meeting which shall fix their number, remuneration, and their term of office; such office not to exceed six (6) years.

13.2 The statutory auditors) and/or the auditor(s) may be re-elected and removed at any time.

General Meetings of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders.

14.1 The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by the Companies Act and these Articles.

14.2 None of the following actions or decisions (the "Reserved Shareholder Matters") shall be undertaken by the Board of Directors, the Company, any subsidiary of the Company or any of the officers or directors of the Company unless such matter is either unanimously approved by the Shareholders in writing (to the extent legally possible), or approved by a resolution of Shareholders at a General Meeting at which all those Shareholders present or represented and entitled to vote, vote in favour of the resolution.

14.3 The Reserved Shareholder Matters are as follows:

- (a) altering the Articles;
- (b) changing the authorised or issued share capital of the Company or the rights attaching thereto;
- (c) setting up offices, administrative centres and agencies outside of the Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) the approval of any business plan produced from time to time by the Board of Directors ("Business Plan"), together with any material amendment to such Business Plan;
- (e) except as otherwise required by law, the decision to place the Company in liquidation or other external administration;

(f) all matters which Luxembourg law requires to be approved either unanimously by Shareholders or by a two-thirds majority of votes cast by Shareholders at a general meeting;

(g) any material borrowing or raising of any money and any associated hedging agreements or derivatives, unless such borrowing or money raising or hedging agreement are contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above) or, such borrowings, which shall not exceed EUR 5,000,000, is provided by all shareholders pro rata to their shareholdings on the same terms;

(h) any acquisition or disposal of any material property of the Company unless such acquisition or disposal is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above); and

(i) the creation of any pledge, mortgage, encumbrance or any security interest over all or substantially all of the assets of the Company unless such pledge, mortgage, encumbrance or any security interest is contemplated by or set out in the Business Plan (as amended from time to time in accordance with (d) above).

Art. 15. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings.

15.1 The annual general meeting of the Shareholders of the Company (the "Annual General Meeting") shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 1st Wednesday in May of each year at 1.00 p.m.

15.2 If such day is a legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day.

15.3 The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

15.4 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. Proceedings - Vote.

16.1 General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require by any two directors acting jointly.

16.2 It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital requires. In such case, the concerned Shareholders must indicate the agenda of the meeting.

16.3 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days' prior notice. All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

16.4 If all Shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

16.5 Any Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be Shareholder.

16.6 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting.

16.7 Each Share entitles its Shareholder to one (1) vote.

16.8 Except as otherwise required by the Companies Act or pursuant to the terms of Article 14, resolutions at a General Meeting duly convened will be passed by a simple majority of the Shareholders present or represented and voting, without any quorum requirements.

16.9 Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's board.

16.10 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the meeting's board and by any Shareholder who wishes to do so.

16.11 However, if decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

Financial Year - Annual Accounts - Distribution of Profits

Art. 17. Financial Year. The Company's financial year shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 18. Annual Accounts.

18.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Companies Act.

18.2 At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's annual accounts together with its report and such other documents as may be required by the Companies Act to the statutory auditor or auditor who will thereupon draw up his report.

18.3 A fortnight before the Annual General Meeting, the annual accounts, the board's report, the statutory auditor's or auditor's report and such other documents as may be required by the Companies Act shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 19. Distribution of Profits.

19.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

19.2 Every year five (5) per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

19.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

19.4 Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

19.5 Subject to any other agreement with the A Shareholder providing otherwise, in the event that (i) the B Shareholder is not or ceases to be a member of HBO S Group or (ii) transfers the B Shares to a B Transferee, any dividend declared but unpaid or any other distribution (including, without limitation, any repayment, or payment of interest of a shareholder loan) shall not be paid to the B Shareholder until the shareholder of the A Shareholder receives the proceeds relating to such declared dividend or other distribution.

19.6 The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by unanimous decision of all the Shareholders at a General Meeting.

Art. 21. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

General Provision

Art. 22. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Companies Act.

Subscription - Payment

Thereupon, the appearing party, here represented as stated here above, declares to subscribe to the shares as follows:

Shareholder	Subscribed capital (in EUR)	Paid-in capital (in EUR)	Number of shares
- RPIT B S.à r.l., prenamed,	24,780	24,780	2478 A
- RPIT B S.à r.l., prenamed,	8,220	8,220	822B
Total:	33,000.-	33,000.-	3,300

The three thousand three hundred (3,300) shares of the Corporation have been entirely subscribed by the subscriber and entirely paid in cash, so that the amount of thirty-three thousand euros (EUR 33,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as was certified to the notary executing this deed.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately four thousand three hundred euros (EUR 4,300).

Extraordinary general meeting of the sole shareholder

The above named person, duly represented as here above stated, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the sole shareholder has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Corporation is set at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
2. The number of directors is fixed at 4 (four) and the number of statutory auditors at 1 (one).
3. The following persons are appointed as directors A:

- Mr. Pii KETVEL, Companies Director, born in Helsinki (Finland) on 4 June 1968, residing in L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel Servais;

- Mr. Bernd Günter A. JANIETZ, Director of companies, born in Golslar, (Germany), on 26 July 1948, residing t L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents;

- Ms. Samia RABIA, Lawyer, born in Longwy (France) on 10 February 1974, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

4. The following person is appointed as ordinary director:

- Mr. Michael CHIDIAC, Chartered Investment Surveyor, born in Beirut (Lebanon) on 29 June 1966, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

5. The following company is appointed as statutory auditor for the initial financial period:

- the limited liability company PriceWaterhouseCoopers S.a. r. l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, R.C.S. B 65.477

6. The term of office of the directors shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and nine (2009).

7. The term office of the statutory auditor shall end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in two thousand and nine (2009).

8. The board of directors is authorised to delegate the daily management of the Corporation and the representation of the Corporation in connection therewith to any member or members of the board.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known by the notary by surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

La société RPIT B S.à.r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg B 112.978,

dûment représentée par Monsieur Massimiliano della ZONCA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 avril 2008.

Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Nom. Il est créé, par le souscripteur et toute personne qui deviendra par la suite propriétaire des actions, une société anonyme, prenant la dénomination de "REPCO 46 S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège social.

2.1 La Société a son siège social à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale"), délibérant de la manière prévue pour la modification des Statuts. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration").

2.2 Dans l'hypothèse où des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social qui sont de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communications aisée entre le siège social et des pays étrangers, arrivent ou sont imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Un tel transfert n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société qui reste une société luxembourgeoise. La décision de transfert provisoire du siège social à l'étranger sera prise et notifiée aux tiers par un dirigeant de la Société, le mieux placé pour le faire dans de telles circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est d'investir, directement ou indirectement, dans des biens immobiliers, d'établir, gérer, développer et disposer des biens tels qu'ils seront au fil du temps.

4.2 La Société peut également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.

4.3 De plus, la Société peut établir, gérer, développer et disposer d'un portefeuille de valeurs mobilières et brevets quelle que soit l'origine, acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, des valeurs mobilières et brevets, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre, et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient des participations et/ou est affiliée, assistance, des prêts, avances ou garanties.

4.4 La Société peut garantir le paiement de toute espèce, le paiement de toute dette et le respect ou l'exécution de toute obligation de la Société ou de ses filiales en grevant tout ou partie des actifs ou biens de la Société y inclus, sans être limité, les biens immobiliers qu'elle détient directement ou indirectement, et ses participations dans ses filiales.

4.5 De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.

4.6 La Société peut emprunter de quelque manière que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments représentatifs de dette.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société s'élève à de trente-trois mille euros (EUR 33.000), représenté par trois mille trois cents (3.300) actions ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, divisées en huit cent vingt-deux (822) actions de catégorie B (les "Actions B") et deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) actions de catégorie A (les "Actions A", et les Actions A et les Actions B seront désignées ensemble, comme les "Actions").

Chaque détenteur d'Actions A sera désigné comme étant un Actionnaire A (chacun étant un "Actionnaire A") et chaque détenteur d'Actions B sera désigné comme étant un Actionnaire B (chacun étant un "Actionnaire B", et les Actionnaire A et les Actionnaires B sont désignés ensemble comme étant les "Actionnaire(s)").

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale délibérant conformément à la procédure prévue pour la modification des Statuts.

5.3 Le capital autorisé et l'émission d'un emprunt obligataire sont établis à un montant global maximum de cinq millions d'euros (€ 5.000.000.-).

En outre, le Conseil d'Administration, par voie de décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents ou représentés et votants, sans préjudice quant aux dispositions de l'article 8.13 des Statuts, est pleinement autorisé et mandaté:

- à rendre effective cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances des Actionnaires ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par voie d'incorporation de bénéfices ou de réserves en capital;

- à rendre effective cette émission d'emprunt obligataire en une seule fois ou par tranches successives par souscription en espèces;

- à déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, les termes et conditions de la souscription et du paiement des Actions additionnelles et/ou emprunt obligataire.

Chaque fois que le Conseil d'Administration réalise une augmentation de capital, comme autorisée dans le cadre mentionné ci-avant, l'article 5 des Statuts de la Société devra être modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue et le Conseil d'Administration devra prendre ou autoriser toute personne pour prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et à la publication de cet amendement.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des Actionnaires, délibérant de la manière prescrite par les Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions de la Société seront nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social, où il sera à la libre disposition de chaque Actionnaire pour consultation. La propriété des Actions est établie par inscription dans ce registre.

Des certificats des ces inscriptions seront pris d'un registre à coupon et seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

6.3 La Société ne reconnaîtra qu'un seul Actionnaire par action. Dans l'hypothèse où une Action serait détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de l'ensemble des droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une seule personne a été désignée comme l'unique propriétaire en relation avec la Société. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.4 Le Conseil d'Administration peut discrétionnairement et à tout moment appeler à libérer les montants impayés, s'il y en a, sur des Actions émises et en circulation (peu importe leur catégorie), pour autant toutefois que ces appels visent toutes les Actions dans les mêmes proportions et au même moment. Toute somme dont le paiement se fait

tardivement génère automatiquement des intérêts au profit de la Société à un taux de dix (10) pour cent par an, calculés à partir de la date à laquelle le paiement était dû.

6.5 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

6.6 Transfert des Actions

6.6.1 Aucune Action ne pourra être transférée par un Actionnaire d'une autre manière que celle prévue par ces Statuts A CONDITION QUE les dispositions de cet Article 6.6 et des Articles 6.7, 6.10, 6.11 et 6.12 ne soient pas appliqués en relation avec le transfert d'une Action suite à l'exécution d'une quelconque garantie en faveur de toute banque, prêteur ou nominée de ceux-ci qui garantit ou a trait à des prêts ou autres dettes de la Société ou d'une de ses filiales envers une telle banque, ou prêteur ou nominée de ceux-ci.

6.6.2 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.6.1, chaque Actionnaire peut transférer une ou toutes ses Actions à l'un des ses associés (un "Associé", le terme Associé signifiant, en rapport avec une société, une filiale entièrement directement ou indirectement détenue par cette société ou une société mère directe ou indirecte qui possède, directement ou indirectement, toutes les actions dans cette société ou qui est une filiale directement ou indirectement entièrement détenue par la société mère directe ou indirecte, celle-ci possédant, directement ou indirectement, toutes les actions de la société) à condition que, avant que le cessionnaire ne cesse d'être un Associé du cédant, le cédant transfère ses Actions au cessionnaire ou à un autre Associé du cédant, à défaut de quoi les droits aux revenus, au capital et aux droits de vote rattachés aux Actions sont suspendus jusqu'à ce que ces Actions soient transférées au cédant originel ou à un Associé de celui-ci.

6.6.3 Sous réserve de l'Article 6.2.2, mais sans limitation aux dispositions de l'Article 6.1.1, aucune Action ne peut être transférée par un Actionnaire:

(a) jusqu'au troisième anniversaire de la date de la constitution de la Société, sans le consentement écrit préalable de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires A et de l'Actionnaire ou de la majorité des Actionnaires B, ou

(b) sans apporter de limitation au paragraphe (a) ci-dessus:

(i) à moins que et jusqu'à ce que les droits de préemption conférés ci-après soient respectés, et

(ii) à moins que les exigences de l'Article 6.10.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.10 s'applique) ou que les exigences de l'Article 6.11.2 ne soient remplies (dans les cas où l'Article 6.11 s'applique).

6.6.4 A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B transfère les Actions B à un cessionnaire qui n'est pas membre du Groupe HBoS (le «Cessionnaire B»), l'Actionnaire B s'engagera à ce que le Cessionnaire B accorde, à la date du transfert, les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie), que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout transfert fait en violation de cette clause sera nul et ne pourra être enregistré dans le registre d'actionnaires de la Société.

6.6.5 A condition et aussi longtemps que l'Actionnaire A a accordé des sûretés sur les Actions A, si l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBoS, l'Actionnaire B accordera les mêmes sûretés sur les Actions B (et à la même partie) que les sûretés accordées par l'Actionnaire A sur les Actions A. Tout Actionnaire B qui agit en violation de cette clause, ne sera pas autorisé à recevoir de dividendes et tout dividende déclaré et payable à cet Actionnaire B sera bloqué jusqu'à ce que l'Actionnaire B respecte cette clause.

6.6.6 Dans les articles 6.6.4 et 6.6.5 ci-dessus et dans l'article 19.5 ci-dessous, le Groupe HBoS, signifie HBoS Pic et chacune des ses succursales constituées au fil du temps.

6.7 Transferts autorisés

6.7.1 Sous réserve de l'Article 6.6.3(a) et de l'Article 6.6.4, et hormis l'hypothèse d'un transfert auquel l'Article 6.6.2 s'applique (et auquel les droits de préemption désignés ci-après ne trouvent pas application), toute personne (un "Candidat Cédant") proposant de transférer des Actions (les "Actions à Céder") devra donner notification d'une telle proposition par écrit (une "Notification de Transfert") à la Société, indiquant le nombre d'Actions à Céder que le Candidat Cédant souhaite transférer, la personne à laquelle le Candidat Cédant propose de transférer les Actions à Céder (un "Candidat Cessionnaire") ainsi que le prix proposé pour les Actions à Céder. La Notification de Transfert devra être accompagnée par le (les) certificat(s) d'actions des Actions à Céder du Candidat Cédant visées à la Notice de Transfert et des transferts en blanc dûment exécutés en relation avec ceux-ci. La Société devra immédiatement notifier la réception et le contenu de la Notification de Transfert aux autres Actionnaires et, immédiatement après que le Prix Prescrit pour les Actions à Céder ait été fixé conformément à l'Article 6.7.9, offrir par notification écrite (la "Notification de l'Offre") les Actions à Céder aux autres Actionnaires (autres que les Actionnaires qui sont associés du Candidat Cédant) au Prix Prescrit conformément aux Articles 6.7.2 à 6.7.4. La Notification de Transfert devra faire de la Société le mandataire du Candidat Cédant pour la vente de toutes (et non seulement de certaines) les Actions à Céder indiquées dans la Notification de Transfert à tout Actionnaire ou tous Actionnaires qui sont prêts à acquérir et qui, selon l'Article 6.7.2., ont la faculté d'acquérir les Actions à Céder (chacun un "Actionnaire Acquéreur") au Prix Prescrit. Une Notification de Transfert ne pourra être révoquée qu'avec l'accord du Conseil d'Administration.

6.7.2 Les Actions à Céder sont offertes aux Actionnaires de la Société (autre que le Candidat Cédant ou tout Associé de celui-ci) proportionnellement à la détention de chaque Actionnaire de la manière décrite à l'article 6.7.3 ci-dessous. La Notification de l'Offre invite chaque Actionnaire autorisé à acheter les Actions à Céder à déclarer dans sa réponse le

nombre d'Actions supplémentaires (le cas échéant) qu'il souhaite acquérir en plus de sa quote-part. Si des Actionnaires en droit d'acheter les Actions à Céder n'acceptent pas l'offre intégralement dans le respect de leurs quotes-parts respectives, la Société devra utiliser les Actions à Céder non acceptées pour satisfaire aux demandes supplémentaires d'Actions à Céder par tous les Actionnaires qui ont accepté l'offre intégralement en respectant leur quote-part respective et qui ont indiqué qu'ils seraient prêts à accepter des Actions à Céder dépassant leur quote-part, pour autant que possible en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent déjà, pour autant qu'aucun Actionnaire ne soit obligé d'acheter plus d'Actions à Céder qu'il n'avait demandé. Si aucune Action à Céder ne peut être offerte sans être fractionnée aux Actionnaires proportionnellement aux Actions qu'ils détiennent déjà, les mêmes Actions devront être offertes aux Actionnaires, ou à une partie d'entre eux, dans des proportions ou de manière déterminées par les lots tirés pour celles-ci, et de tels lots devront être tirés de la manière jugée la plus appropriée par le Conseil d'Administration.

6.7.3 La Notification de l'Offre devra être accompagnée d'une copie de tous les certificats des réviseurs d'entreprises requis par l'Article 6.7.9 et mentionner les noms du Candidat Cédant et du Candidat Cessionnaire, le Prix Prescrit par Action à Céder et devra spécifier que les acceptations de l'offre contenue dans la Notification de l'Offre doivent être reçues par écrit par la Société dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, à défaut de quoi les prétendues acceptations d'une telle offre ne seront pas valides. La Notification de l'Offre devra également mentionner que l'offre des Actions à Céder est conditionnelle aux acceptations reçues des Actionnaires Acquéreurs conformément à cet Article 6.7 pour toutes les Actions à Céder.

6.7.4 Si l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) ou l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'appliquent également au transfert d'Actions à Céder projeté auquel cet Article 6.7 s'applique, la Notification de l'Offre devra, en plus, décrire les termes de l'offre faite à un Actionnaires B conformément à l'article 6.10 ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire faite conformément à l'article 6.11, et devra requérir que chaque Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou chaque Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) déclare par écrit, dans les 21 jours ouvrables de la date de la Notification de l'Offre, si cet Actionnaire B ou cet Actionnaire ne souhaite pas acheter des Actions à Céder, si cet Actionnaire B souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B faite conformément à l'Article 6.10 ou, comme cela peut être le cas, cet Actionnaire souhaite exercer son droit d'acceptation de l'Offre Obligatoire faite conformément à l'Article 6.11. Si aucune notification écrite n'est reçue d'un Actionnaire B (s'il s'agit d'une Offre aux Actionnaires B) ou d'un Actionnaire (s'il s'agit d'une Offre Obligatoire) endéans cette période de 21 jours ouvrables, cet Actionnaire B ou cet Actionnaire est réputé ne pas avoir accepté l'Offre aux Actionnaires B, ou, selon le cas, l'Offre Obligatoire.

6.7.5 Si des Actionnaires Acquéreurs ont été trouvés pour toutes (et non pour une partie seulement) les Actions à Céder endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.3 ci-dessus, la Société donne notification écrite au plus tard que 7 jours ouvrables après l'expiration d'une telle période, (une "Notification de Vente") au Candidat Cédant spécifiant les Actionnaires Acquéreurs, et le Candidat Cédant est lié dès le paiement du prix dû pour toutes les Actions à Céder de transférer les Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. Les Actionnaires Acquéreurs devront, endéans 14 jours ouvrables à compter de l'émission de la Notice de Vente, exécuter l'acquisition du Candidat Cédant des Actions à Céder au Prix Prescrit.

6.7.6 Dans le cas où le Candidat Cédant, après avoir été lié conformément à ce qui a été mentionné plus haut fait défaut dans le transfert de certaines Actions à Céder, la Société peut recevoir le prix d'achat en son nom, et le Candidat Cédant en défaut doit donner mandat à la Société de transférer de telles Actions à Céder aux Actionnaires Acquéreurs. La réception par la Société du prix d'achat est libératoire pour les Actionnaires Acquéreurs. La Société détient en dépôt le prix d'achat sans aucune obligation de payer des intérêts. Si le transfert des Actions à Céder requis tel que spécifié précédemment n'a pas été exécuté pour une raison autre que le manquement de la Société de se conformer aux présents Statuts ou un défaut du Candidat Cédant endéans des 14 jours ouvrables de l'émission de la Notification de Vente, les certificats et le transfert dûment complétés des Actions à Céder devront être retournés au Candidat Cédant et le Candidat Cédant pourra vendre de telles Actions à Céder au Candidat Cessionnaire conformément à l'article 6.7.7 ci-dessus.

6.7.7 Sous réserve du respect par le Candidat Cessionnaire des dispositions de l'Article 6.10 des Statuts ou, le cas échéant, de l'article 6.11 lorsque l'Article 6.10 ou l'Article 6.11 s'applique au transfert proposé des Actions à Céder, si la Société ne donne pas une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période prévue à l'article 6.7.5 ci-dessus (dans l'hypothèse où des Actionnaires Acquéreurs n'ont pas été trouvés pour toutes les Actions à céder et où, par conséquent, il n'est pas requis de donner une Notification de Vente prévue à l'article 6.7.5), le Candidat Cédant devra, pendant la période de 30 jours ouvrables suivant l'expiration du délai tel que spécifié, avoir la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit ou autrement au Candidat Cessionnaire à des termes qui ne peuvent être plus favorables que ceux prévus par la Notification de Vente. Si des Actionnaires Acquéreurs sont trouvés pour toutes les Actions à Céder et que par conséquent la Société est obligée de donner une Notification de Vente en vertu de l'article 6.7.5 et qu'elle manque à cette obligation, alors (sans limitation d'un autre droit ou moyen de recours à la disposition d'une partie) le Candidat Cédant n'a pas la faculté de transférer tout ou partie des Actions à Céder au Candidat Cessionnaire.

6.7.8 Toutes les Actions transférées conformément à cet Article 6.7 sont transférées avec une garantie de pleine propriété et libres de toute charge avec tous les droits, bénéfices et avantages y afférents à la date de la Notification de

Transfert à l'exception du droit aux dividendes déclarés mais non payés avant la date de la Notification de Transfert pour les Actions.

6.7.9 Le "Prix Prescrit" des Actions à Céder (et le prix auquel une Offre Obligatoire, l'Offre à un Actionnaire B (telle que définie ci-dessous) ou l'acquisition obligatoire des Actions Minoritaires (telle que définie ci-dessous) est faite dans le cas des ces Statuts), est soit:

(a) le prix par Action à Céder énoncé dans la Notification de Vente en question conformément à l'Article 6.7.1, pour autant que celui-ci représente une offre de bonne foi d'un tiers indépendant du Candidat Cédant capable de réaliser l'acquisition (et en cas de litige ou question concernant un tel tiers, son offre ou sa capacité d'y procéder tout Actionnaire voulant acquérir peut exiger un certificat des réviseurs d'entreprises sur une telle question); ou

(b) s'il n'y a pas d'offre susceptible d'être certifiée comme il a été mentionné plus haut, le prix par Action à Céder peut résulter d'un accord entre le Candidat Cédant et au moins un Administrateur A et l'Administrateur B, à défaut d'un tel accord dans les 14 jours ouvrables de la date de la Notification de Transfert, celui que les réviseurs d'entreprises certifient par écrit être, selon leur avis et ayant tenu compte de l'ensemble des circonstances pertinentes, la valeur équitable de la vente entre un vendeur consentant et un acquéreur consentant. En certifiant ceci, les-dits réviseurs d'entreprises doivent être considérés comme agissant en tant qu'experts et non comme arbitres et leur décision est finale et obligatoire pour les parties en question. Pour réaliser une telle certification et évaluation, le Candidat Cédant et le Conseil d'Administration doivent autoriser les réviseurs d'entreprises à accéder à de telles informations qu'ils considèrent raisonnablement nécessaires pour donner leur certificat. Les frais et honoraires des réviseurs d'entreprises sont supportés pour une moitié par le Candidat Cédant et pour l'autre moitié par les Actionnaires Acquéreurs (proportionnellement nombre d'Actions à Céder).

6.8 A l'exception des transferts faits en vertu de l'Article 6.6 (en ce compris, sans limitation aucune, tout transfert pour exécuter toute sûreté de toute banque, prêteur ou autre nommée de ceux-ci tel qu'énoncé à l'Article 6.6.1) ou des Articles 6.7, 6.10, 6.11 ou 6.12 qui doivent être inscrits par les Administrateurs en payant les droits d'enregistrement appropriés ou autres impôts, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion absolue et sans en donner la raison, refuser d'inscrire, ou suspendre l'inscription pour tout transfert de toute Action, qu'elle soit ou non payée entièrement.

6.9 Sous réserve des dispositions de l'Article 6.7 ci-dessus, l'instrument de transfert d'une Action est signé par ou au nom du cédant et le cédant est réputé rester le détenteur de l'Action jusqu'au moment où le nom du cessionnaire est inscrit dans le registre des actionnaires de la Société; à condition que dans le cas où une Action est payée partiellement, l'instrument de transfert soit aussi signé par le cessionnaire.

6.10 Offre d'Achat - Spécifique

6.10.1 Cet Article 6.10 s'applique lorsqu'un Actionnaire B ou un de ses Associés détiennent des Actions et qu'un transfert d'Actions par un Actionnaire A ou un de ses Associés (autre qu'un transfert à un Associé réalisé en vertu de l'Article 6.6.2 ou qu'un transfert auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique) aurait pour résultat, s'il est inscrit, que les Actionnaires A et ses Associés détiennent ensemble 50% ou moins des Actions émises.

6.10.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.10 s'applique ne peut être fait ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'"Offre aux Actionnaires B") aux Actionnaires B pour acquérir toutes les Actions détenues par l'Actionnaire B en question selon les termes de l'Article 6.10.3.

6.10.3 L'Offre aux Actionnaires B est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue par l'Article 6.7.4 ci-dessus endéans laquelle les Actionnaires B doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre aux Actionnaires B sera seulement conditionnée au fait que la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente aux Actionnaires A ou ses Associés concernés (comme Candidat Cédant) endéans la période prévue à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires B devront, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre aux Actionnaires B, compléter la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé d'exécuter l'Offre aux Actionnaires B pour les Actions d'un Actionnaire B.

6.10.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre aux Actionnaires B, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre aux Actionnaires B dans la Notification de l'Offre conformément aux dispositions de l'Article 6.7.4.

6.11 Offre d'Achat - Général

6.11.1 Cet Article 6.11 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions (autre que le transfert à un Associé fait en vertu de l'Article 6.2) aurait pour résultat, s'il est inscrit, qu'une personne ou toute autre personne (chacun étant un "Actionnaire du Groupe Acquéreur") détiennent ensemble plus de 50% des Actions émises.

6.11.2 Aucun transfert d'Actions auquel cet Article 6.11 s'applique ne peut être réalisé ou inscrit sans que le Candidat Cessionnaire n'ait fait une offre (l'"Offre Obligatoire") à chaque détenteur d'Actions (qui peut ou pas inclure le Candidat Cédant) (les "Actionnaires de l'Offre Obligatoire") d'acquérir toutes les Actions qu'ils détiennent selon les termes de l'Article 6.11.3.

6.11.3 L'Offre Obligatoire est faite au Prix Prescrit et est ouverte à acceptation pendant une période minimum de 21 jours ouvrables, ou si plus tard, jusqu'au terme de la période de 21 jours ouvrables prévue à l'Article 6.7.4 ci-dessus

endéans laquelle les Actionnaires doivent répondre à la Notification de l'Offre en question. L'Offre Obligatoire sera conditionnelle seulement si la Société ne donne pas ou ne doit pas donner une Notification de Vente au Candidat Cédant endéans la période spécifiée à l'Article 6.7.5. Les Actionnaires de l'Offre Obligatoire doivent, dans les 14 jours ouvrables de l'acceptation de l'Offre Obligatoire, réaliser la vente de leurs Actions au Candidat Cessionnaire au Prix Prescrit, sans quoi (à moins que le Candidat Cessionnaire ne commette un manquement) le Candidat Cessionnaire n'est pas obligé de réaliser l'Offre Obligatoire pour les Actions d'un Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas complété une telle vente.

6.11.4 Immédiatement après que le Candidat Cessionnaire ait fait l'Offre Obligatoire, le Candidat Cessionnaire devra la notifier à la Société pour permettre à la Société de décrire les termes de l'Offre Obligatoire pour la Notice de l'Offre conformément à l'Article 6.7.4.

6.12 Droit de vente forcée ("Drag Along")

6.12.1 Cet Article 6.12 s'applique lorsqu'un transfert d'Actions auquel l'Article 6.11 (Offre d'Achat - Général) s'applique ou s'est appliqué (ce qui exclut, afin d'éviter tout doute, un transfert à un Associé en vertu de l'Article 6.6.2 ou un transfert auquel l'Article 6.10 (Offre d'Achat - Spécifique) s'applique) a pour résultat qu'une personne détient avec une ou plusieurs autres personnes (chacune étant un "Actionnaire du Groupe d'Acquisition") plus de 50% des Actions émises.

6.12.2 Si un transfert auquel cet Article s'applique a pour résultat qu'un Actionnaire du Groupe d'Acquisition détient plus de 50% des Actions émises, l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition, en envoyant une notification (une "Notification d'Acquisition Forcée") à chaque Actionnaire de l'Offre Obligatoire qui n'a pas accepté ou exécuté l'Offre Obligatoire (un "Actionnaire Minoritaire"), peut dans les 14 jours ouvrables du transfert, forcer tous les Actionnaires Mineurs à vendre toutes leurs Actions (les "Actions Mineurs") au Prix Prescrit à une ou plusieurs personnes identifiée(s) par l'Actionnaire du Groupe d'Acquisition ("Cessionnaires").

6.12.3 Les Actions Mineurs faisant l'objet de la Notification d'Acquisition Forcée sont vendues et cédées conformément aux dispositions des Articles 6.12.4 à 6.12.6.

6.12.4 Pas plus tard que 14 jours ouvrables après l'utilisation de la Notification d'Acquisition Forcée (la "Date de Réalisation"), les Actionnaires Mineurs délivrent à la Société les documents de cession d'actions pour les Actions Mineurs avec les certificats d'actions correspondants. A la Date de Réalisation, la Société paie le Prix Prescrit pour les Actions Mineurs aux Actionnaires Mineurs, au nom de chaque Cessionnaire, dans la mesure où les Cessionnaires ont remis les fonds requis à la Société. La réception de la Société du prix décharge les Cessionnaires. La Société garde le prix en dépôt pour les Actionnaires Mineurs sans aucune obligation de payer des intérêts.

6.12.5 Si les Cessionnaires n'ont pas, à la Date de Réalisation, remis à la Société les fonds pour payer toutes les Actions Mineurs, les Actionnaires Mineurs ont droit à la restitution des documents de cession d'actions et des certificats d'action pour les Actions Mineurs et les Actionnaires Mineurs n'ont plus aucun droit ou obligation en vertu de l'Article 6.11 en ce qui concerne les Actions Mineurs.

6.12.6 Si un Actionnaire Minoritaire ne délivre pas, à la Date de Réalisation, les documents de cession d'actions ou les certificats d'action pour les Actions Mineurs des Actionnaires Mineurs à la Société, la Société peut autoriser certaines personnes à réaliser un ou plusieurs transfert(s) de ces Actions Mineurs, au nom de l'Actionnaire Minoritaire, à chaque Cessionnaire, dans la mesure où le Cessionnaire a, à la Date de Réalisation, donné à la Société les fonds pour payer le Prix Prescrit pour les Actions Mineurs offertes. L'Actionnaire Minoritaire défaillant rend ses certificats d'actions pour les Actions Mineurs à la Société. A la restitution, l'Actionnaire Minoritaire a droit au Prix Prescrit pour les Actions Mineurs.

6.12.7 Tant que cet Article 6.12 s'applique aux Actions d'un Actionnaire Minoritaire, ces Actions ne peuvent être transférées autrement qu'en vertu de cet Article 6.12.

Gestion - Surveillance

Art. 7. Désignation et révocation des administrateurs.

7.1 Il y aura au maximum cinq (5) administrateurs et qui seront désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui n'excède pas six (6) ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment, à la seule discrétion de l'Assemblée Générale. Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions A (et en cas d'égalité de détention, le détenteur dont le nom est inscrit en premier dans le registre des Actionnaires de la Société) est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de six candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera trois administrateurs qui seront connus comme "Administrateurs A" (les "Administrateurs A"). Le détenteur ou les détenteurs de la majorité des Actions B est ou sont autorisé(s) à proposer une liste de deux candidats parmi laquelle l'Assemblée Générale désignera un administrateur qui sera connu comme "Administrateur B" ("Administrateur B").

7.2 La majorité des membres du Conseil d'Administration devra toujours résider au Luxembourg. Chaque désignation d'administrateur qui contreviendrait à l'Article 7.2 sera nulle.

7.3 Les membres du Conseil d'Administration dont le mandat prend fin sont rééligibles.

7.4 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur A pour cause de décès, retraite ou autrement, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur A sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions A. En cas de vacance d'un poste d'administrateur B pour cause de décès, retraite ou autre, les autres membres du Conseil d'Administration désignent à la majorité des votes un nouvel Administrateur B sur une liste de deux candidats proposés par les détenteurs des Actions B.

Art. 8 - Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élira un président parmi les Administrateurs A. Le Président n'a ni voix prépondérante ni droit à une voix supplémentaire. Il peut par la suite nommer un secrétaire, administrateur ou non, dont la tâche sera de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2 Le président présidera toutes les Assemblées Générales et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration désignera une autre personne comme président pro tempore, par vote de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion.

8.3 Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

8.4 Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Hormis les cas d'urgence qui devront être spécifiés dans la convocation ou les cas où il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à être présents, une convocation écrite de la réunion du conseil devra être donnée au moins huit (8) jours à l'avance.

La réunion se tiendra valablement sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

8.5 Les réunions se tiennent au lieu, date et heure spécifiés dans la convocation, pour autant que toutes les réunions se tiennent à Luxembourg.

8.6 L'avis de convocation peut être omis si l'Administrateur en question exprime son consentement par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail adressé à tous les membres du Conseil d'Administration. Aucun avis séparé n'est requis pour les réunions qui se tiennent aux moments et lieux spécifiés dans un plan préalablement arrêté par une résolution du Conseil d'Administration. Toute réunion tenue en dehors de Luxembourg est nulle.

8.7 Chaque administrateur peut intervenir à chaque réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télécopie ou télégramme ou télex ou e-mail un autre administrateur comme mandataire, mais un administrateur non-résident fiscalement au Royaume-Uni ne peut pas désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement au Royaume-Uni. De plus, un administrateur non-résident fiscalement en Allemagne ne peut désigner comme mandataire une personne résidente fiscalement en Allemagne.

8.8 Un administrateur, autre qu'un administrateur qui réside fiscalement au Royaume-Uni ou qu'un administrateur qui réside fiscalement en Allemagne, peut être désigné comme mandataire de un ou plusieurs de ses collègues, à condition qu'au moins deux administrateurs soient présents à la réunion.

8.9 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Aucun administrateur ne peut utiliser ce moyen si cet administrateur est physiquement au Royaume-Uni, et toute réunion où un ou plusieurs administrateurs) est/ sont physiquement au Royaume-Uni est réputée ne pas être dûment convoquée et toute décision prise à de telle réunion est nulle. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

8.10 Le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et prendre des décisions uniquement si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

8.11 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est obligé d'en informer le Conseil d'Administration et d'avoir sa déclaration actée dans les procès-verbaux de la réunion. Il ne peut participer aux délibérations en question du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale suivante, avant de voter sur un autre point de l'ordre du jour, les Actionnaires sont informés des cas dans lesquels l'administrateur a un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

La règle sur les conflits d'intérêts exposée dans le susdit article 8.11 ne s'applique pas si les décisions du conseil d'administration sont relatives à des transactions conclues dans le cours ordinaire des affaires sur des termes du marché.

8.12 Si un quorum du Conseil d'Administration ne peut pas être atteint à cause d'un conflit d'intérêt, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votant seront réputés régulières.

8.13 Lors des réunions du Conseil d'Administration, toutes les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés et votant.

8.14 Nonobstant les dispositions de l'Article 8.11, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société, firme ou autre entité n'est affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs administrateur(s) ou dirigeant(s) de la Société a (ont) un intérêt personnel ou est (sont) administrateur(s), dirigeant(s) ou employé(s) d'une Société, firme ou autre entité. Tout administrateur qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société, firme ou autre entité avec laquelle la Société contracte ou entre en affaire, (sauf consentement préalable écrit de tous les Actionnaires) doit, du simple fait de son affiliation à une autre société, firme ou entité, être empêché à considérer, voter ou agir dans les matières en relation avec un tel contrat ou une telle affaire.

Art. 9. Procès-verbaux des Réunions du Conseil d'Administration.

9.1 Les décisions du Conseil d'Administration seront actées dans des procès-verbaux signés par le président, par deux autres administrateurs, ou par les membres du bureau du conseil ("bureau"). Tous les pouvoirs de représentations y resteront annexés.

9.2 Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, pouvant être produits dans des procédures judiciaires ou ailleurs, seront signés par le président ou par deux autres administrateurs.

9.3 Aucune démarche prévue dans cet Article 9 ne peut être accomplie au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

Art. 10 - Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11 - Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie des ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. De plus, il peut nommer des représentants pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut confier et déléguer la gestion journalière des affaires et la représentation de la Société à une ou plusieurs personne(s), administrateur(s) ou non, qui doit (doivent) être domiciliée(s) à Luxembourg et exercer sa (leur) fonction à Luxembourg.

11.3 La Société est valablement engagée dans toute matière vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs. La Société est également valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui le pouvoir de signature a été octroyé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12 - Indemnisation.

12.1 La Société peut indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, pour les dépenses raisonnables qu'il a réalisées en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il était partie par le simple fait qu'il est ou a été administrateur ou dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre personne morale de laquelle la Société est actionnaire ou créancier et auprès de laquelle il n'a pas droit à une indemnisation, à l'exception des actions, procès ou procédures, dans lesquels il a finalement été reconnu responsable de négligence grave ou de faute lourde.

12.2 En cas de transaction, il y aura indemnisation seulement dans les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseil que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation précité n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 13 - Audit.

13.1 Le contrôle des comptes annuels de la Société est confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, et/ou à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises désigné(s) par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre, rémunération et la fin de leur fonction; une telle fonction ne peut excéder six (6) ans.

13.2 Les commissaires aux comptes et/ou les réviseurs d'entreprises peuvent être réélus et remplacés à tout moment.

Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

14.1 L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

14.2 Aucune des actions ou décisions suivantes (les "Matières Réservées") ne peut être prise par le Conseil d'Administration, la Société, une filiale de la Société ou administrateur ou dirigeant de la Société à moins que de telles matières n'aient été préalablement approuvées à l'unanimité par les Actionnaires par écrit (dans les limites légales), ou approuvées par une décision des Actionnaires à une Assemblée Générale lors de laquelle tous les Actionnaires, présents ou représentés et habilités à voter, votent en faveur de cette décision.

14.3 Les Matières Réservées sont les suivantes:

- (a) la modification des Statuts,
- (b) la modification du capital social autorisé ou émis de la Société ou les droits qui y sont attachés;
- (c) l'installation de bureaux, centres administratifs et agences en dehors du Grand-Duché de Luxembourg;
- (d) l'approbation du Business Plan (plan d'activité) réalisé de temps en temps par le Conseil d'Administration (le "Business Plan"), ainsi que toutes les modifications substantielles du Business Plan;
- (e) sauf disposition contraire de la loi, la décision de mettre la Société en liquidation ou sous une autre gestion extérieure;
- (f) toutes les matières pour lesquelles le droit luxembourgeois requiert l'approbation unanime des Actionnaires ou une majorité des deux tiers des votes des Actionnaires à une Assemblée Générale;

(g) tout emprunt important d'argent et tout accord de couverture associés ou contrats dérivés, à moins que de tels emprunts importants d'argent et de tels accords de couverture associés ou contrats dérivés ne soient prévus par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus) ou que de tels emprunts, qui n'excéderont pas EUR 5,000,000,- seront prêtes par tout les actionnaires au prorata de leurs participations et dans les mêmes conditions;

(h) toute acquisition ou cession de tout bien substantiel de la Société à moins que une telle acquisition ou cession ne soit prévue par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus); et

(i) la constitution de tout gage, hypothèque, charge ou autre sûreté sur tous les biens ou sur substantiellement tous les biens de la Société à moins qu'un tel gage hypothèque, charge ou autre sûreté ne soit prévu par le Business Plan (tel que modifié au fil du temps conformément au paragraphe (d) ci-dessus).

Art. 15. Assemblée générale annuelle des Actionnaires - Autres assemblées générales.

15.1 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale Annuelle") se tient au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège social tel que spécifié dans la convocation, le 1^{er} mercredi du mois de mai de chaque année à 13h00.

15.2 Si ce jour correspond à un jour férié, l'Assemblée Générale Annuelle se tient le jour ouvrable suivant.

15.3 L'Assemblée Générale Annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation finale et absolue du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

15.4 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieu et date spécifiés dans leur convocation respective.

Art. 16 - Délibérations - Vote.

16.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent à la demande conjointe de deux administrateurs.

16.2 L'Assemblée Générale est nécessairement convoquée lorsqu'un groupe d'Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit le demande. Dans ce cas, les Actionnaires concernés doivent indiquer l'ordre du jour de l'Assemblée.

16.3 Les Actionnaires sont convoqués par lettre recommandée au minimum huit (8) jours à l'avance. Toutes les lettres de convocation doivent contenir l'ordre du jour de telles assemblées.

16.4 Si l'ensemble des Actionnaires est présent ou représenté à l'Assemblée Générale et s'il est établi qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

16.5 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, ou télex comme mandataire une autre personne qui peut ne pas être Actionnaire.

16.6 Le Conseil d'Administration peut fixer d'autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une Assemblée Générale.

16.7 Chaque Action donne à son Actionnaire droit à une (1) voix.

16.8 A moins qu'il n'en soit prévu autrement dans la Loi de 1915 ou dans l'Article 14, les résolutions lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises à la majorité des Actionnaires présents ou représentés et votant, sans exigence de quorum aucune.

16.9 Avant le début des délibérations, le président de l'Assemblée Générale désigne un secrétaire et les Actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

16.10 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau et tout Actionnaire qui le souhaite.

16.11 Toutefois, si des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, s'il doit en être fait des copies ou des extraits pour être produits devant les tribunaux et cours de justice ou pour un autre usage ceux-ci doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année comptable - Comptes annuels - Distributions des profits

Art. 17. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Comptes annuels.

18.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration arrêtera les comptes annuels de la Société selon la forme prévue par la Loi de 1915.

18.2 Au minimum un mois avant l'Assemblée Générale Annuelle, le Conseil d'Administration soumettra les comptes annuels de la Société avec son rapport et les autres documents tels qu'exigés par la Loi de 1915 au commissaire aux comptes ou au réviseur d'entreprise qui rédigera son rapport.

18.3 Quinze jours avant l'Assemblée Générale Annuelle, les comptes annuels de la Société, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du commissaire aux comptes ou du réviseur d'entreprise ainsi que tous les autres documents

requis par la Loi de 1915 seront déposés au siège social de la Société où ils seront disponibles pour l'inspection par les Actionnaires pendant les heures régulières de bureau.

Art. 19. Distributions des profits.

19.1 Le solde créditeur du compte des pertes et profits, après déduction des dépenses générales, charges sociales, amortissements, et provisions pour les événements passés et futurs tels que déterminés par le Conseil d'Administration représente le bénéfice net.

19.2 Chaque année, cinq (5) pour cent des bénéfices nets sont alloués à la constitution de la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital social émis.

19.3 Le reste du bénéfice net sera à la disposition de l'Assemblée Générale.

19.4 Les dividendes, lorsqu'ils sont payables, seront distribués au moment et au lieu fixé par le Conseil d'Administration en deans les limites imposées par la décision de l'Assemblée Générale.

19.5 Sous réserve de tout accord avec au Actionnaire A disposant autrement, dans les cas où (i) l'Actionnaire B n'est pas ou cesse d'être membre du Groupe HBoS ou (ii) transfère les Actions B à un Cessionnaire B, tout dividende déclaré mais non payé ou toute distribution (incluant, sans limitation, tout remboursement, ou paiement d'intérêts d'un prêt actionnaire) ne peut être payé à l'Actionnaire B aussi longtemps que l'actionnaire de l'Actionnaire A perçoit les produits relatifs à ces dividendes déclarés ou à une autre distribution.

19.6 L'Assemblée Générale peut décider d'allouer les profits et les réserves distribuables au remboursement du capital sans diminuer le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par décision unanime de tous les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale.

Art. 21. Liquidation. Dans le cas d'une dissolution de la Société, l'Assemblée Générale déterminera la méthode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, sera déterminé conformément aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire au capital comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit (en EUR)	Capital libéré (en EUR)	Nombre d'actions
- RPIT B S.à r.l., pré-qualifiée,	24.780	24.780	2478 A
- RPIT B S.à r.l., pré-qualifiée,	8.220	8.220	822B
Total:	33.000.-	33.000.-	3.300

Les trois mille trois cents (3.300) actions de la Société ont été entièrement souscrites par le souscripteur et entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que le montant de trente-trois mille euros (EUR 33.000,-) est à la libre disposition de la Société, comme certifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille trois cents euros (EUR 4.300).

Assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique

La personne pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que l'assemblée a été régulièrement constituée, elle a pris les décisions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à 4 (quatre) et le nombre des commissaires aux comptes à 1 (un).
3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs A:
 - Monsieur Pii KETVEL, Directeur de sociétés, né le 4 juin 1968 à Helsinki, (Finlande), demeurant à L-2535 Luxembourg, 20 c, boulevard Emmanuel SERVAIS
 - Monsieur Bernd Günter A. JANIETZ, Directeur de sociétés, né le 26 Juillet 1948 à Golslar, (Germany), demeurant à L-1139 Luxembourg, 50, rue des Sept Arpents;
 - Madame Samia RABIA, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
4. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur ordinaire:
 - Monsieur Michael CHIDIAC, Chartered Investment Surveyvor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
5. La société suivante est nommée commissaire aux comptes pour le premier exercice social:

La société à responsabilité limitée PriceWaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, R.C.S. B 65.477.
6. Les administrateurs sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille neuf (2009).
7. Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en deux mille neuf (2009).
8. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que sa représentation à cet égard à l'un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire instrumentant, lequel comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, dûment représentées comme énoncé ci-dessus le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. della ZONCA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17884. — Reçu cent soixante-cinq euros (165.- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008065060/220/1134.

(080072625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Crown Imperial Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 86.736.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.05.07.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064959/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04629. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Créaforme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4994 Schouweiler, 98, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 109.235.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064960/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05980. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Alifa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 138.502.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Dominique PHILIPPE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl;

2. Madame Martine CAMUS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ALIFA S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la vente de biens immobiliers.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EURO (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la société.

En tout état de cause, au moins un administrateur doit être présent au Grand-Duché de Luxembourg avec au moins une partie des moyens techniques utilisés située au Luxembourg.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- Monsieur PHILIPPE Dominique, prénommé, trois mille quatre vingt-dix-neuf actions	3 099
- Madame CAMUS Martine, prénommée, une action	1
TOTAL: Trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (1.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Dominique PHILIPPE, employé privé, né à Bourbonne les Bains (France) le 4 mars 1951, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
 - b) Madame Martine CAMUS, employée privée, née à Chalindrey (France), le 6 octobre 1952, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
 - c) Monsieur Gérard GAILLARD, employé privé, né à Châlons-en-Champagne (France), le 8 janvier 1951, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg B 61.200.
4. - Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2012.
- 5.- Le siège social est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. PHILIPPE, M. CAMUS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008, LAC/2008/17877. — Reçu: cent cinquante-cinq euros (155,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008065040/220/156.

(080072701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Celfloor, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 4.544.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064955/307/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03944. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

T.M.I.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 138.517.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit panaméen "NACTOS S.A.", avec siège social à Panama, East 54th Street, Mossfon Building, 2nd floor, (République du Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, sous le numéro 1285361,

ici représentée par Monsieur Filippo COMPARETTO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, en vertu d'un pouvoir de représentation lui délivré; une copie dudit pouvoir, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} .- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "T.M.I.P. S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'importation, l'exportation de principes actifs nutritionnels et cosmétiques, de produits alimentaires, compléments alimentaires et nutritionnels, produits cosmétiques et de façon plus générale de produits de santé sous toutes les formes (appareils de diagnostics et matériels de mise en forme, matières premières, produits d'usage interne ou externe..., l'achat, la vente, la distribution, la commercialisation sous toutes ses formes de ces différents produits, même par voie de représentation.

La société a en outre pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, le dépôt, l'exploitation et la gestion administrative de marques, modèles, brevets, invention, concept, détention de noms de domaine.

De plus la société a en outre pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Libération des parts sociales

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société anonyme de droit panaméen "NACTOS S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.
- 2.- Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, né à Nancy, (France), le 17 octobre 1966, demeurant à L-4499 Limpach, 8, rue Centrale, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COMPARETTO - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mai 2008, Relation GRE/2008/2006. — Reçu Soixante-deux euros et cinquante cents 0,5%: 62,50 €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008065093/231/130.

(080072956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

ABF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.951.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064957/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05969. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Bela Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.022.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064958/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05974. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Entreprise Mendes Americo, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5884 Howald, 302, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 108.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 21 mai 2008.

Pour ENTREPRISE MENDES AMERICO S.A.R.L.

Américo MARQUES MENDES

Gérant

Référence de publication: 2008064953/6672/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05391. - Reçu 93,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Partners Group Prime Yield, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.648.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2008.

Pour Partners Group Prime Yield Sarl

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008064945/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ03001. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Advalue Media Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 79.258.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2008.

Pour Advalue Media Holding S.à.r.l.

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008064947/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02991. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Aunilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.529.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064949/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05961. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Cavelen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 74.388.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064950/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ05067. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Night Polo Team S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 80.730.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Signature

LE GÉRANT

Référence de publication: 2008064943/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03956. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

The Isidor Company GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.268.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Par mandat

M^e Nicolas SCHAEFFER

Référence de publication: 2008064944/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03867. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Drëtt-Welt Buttek Esch/Alzette, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 34, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 38.647.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064951/1836/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2008, réf. LSO-CQ05476. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

321.ECEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4050 Esch-sur-Alzette, 18, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 108.141.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064952/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05956. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Media I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 128.033.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 07.05.2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MEDIA I, ayant eu son siège social à L-9991 WEISWAMPACH, 117, route de Stavelot

Le même jugement a donné décharge au liquidateur.

M^e Claude SPEICHER

Avocat à la Cour, Le liquidateur

Diekirch

Référence de publication: 2008065111/2098/16.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2008, réf. DSO-CQ00089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080072936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Toiture d'Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.806.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064801/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06009. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

ABI International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.020.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064800/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP05952. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Résidences Lorraines S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.997.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064802/1549/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2008, réf. LSO-CP06012. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Lighthouse Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 84.593.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064700/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04250. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080072009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.
